

9 JANVIER 2006



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 9 janvier 2006 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

**PAUL M. ROLLAND
RÉAL BRUNELLE
SERGE DION**

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2006-01-001 1. 1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2006
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2006-01-002 2. 1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 19 DÉCEMBRE 2005

9 JANVIER 2006

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2006-01-003 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2005
- N.M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2005

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2006-01-004 4.1 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, EXERCICE FINANCIER 2006
- 2006-01-005 4.2 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL, EXERCICE FINANCIER 2006
- 2006-01-006 4.3 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, EXERCICE FINANCIER 2006
- 2006-01-007 4.4 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS COMITÉS
- 2006-01-008 4.5 CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
- 2006-01-009 4.6 CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
- 2006-01-010 4.7 CONFÉRENCE NATIONALE ET SALON PROFESSIONNEL SUR LES COLECTIVITÉS VIABLES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (220 000 \$) RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES BANDES DE LA PATINOIRE AINSI QU'À LA RÉFECTION DE LA DALLE DE BÉTON DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
- AM 5.2 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BROMONT, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 806-1997 ET DÉPÔT DUDIT PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

- 2006-01-011 6.1 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT

9 JANVIER 2006

NUMÉRO 876-18-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-103 (AFFICHAGE POSTES D'ESSENCE), H01-119 (HAUTEUR DE BÂTIMENT), R02-212 (VAL DES IRLANDAIS), H03-301 (RUE DE LAVIOLETTE), C04-406 (SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE LAPORTE) ET P04-443 (BIBLIOTHÈQUE), D'AGRANDIR LA ZONE H04-412 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE A04-413, D'AGRANDIR LA ZONE H04-410 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE C04-420, DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

- 2006-01-012 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-06-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES A02-238 (CHEMIN MAGOG AU SUD DE BROMONT SUR LE LAC), I05-506, I05-512, I05-514 (PARC INDUSTRIEL) DE MÊME QU'UNE PORTION DU TRACÉ DE LA ROUTE PANORAMIQUE DE LA RUE CHAMPLAIN (AJUSTEMENT DU PLAN PAR RAPPORT AU TEXTE DU RÈGLEMENT)*
- 2006-01-013 6.3 ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-05-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE C04-406 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS (CENTRE SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE-LAPORTE)*
- 2006-01-014 6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 912-2006 INTITULÉ *RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR L'INSPECTION VISUELLE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES AINSI QUE LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES EN PROVENANCE DE CES FOSSES SEPTIQUES*

7. AFFAIRES COURANTES

7.1 TRÉSORERIE

- 2006-01-015 7.1.1 ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT, EXERCICE FINANCIER 2006
- 2006-01-016 7.1.2 ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DES PARCS, EXERCICE FINANCIER 2006
- 2006-01-017 7.1.3 AFFECTATION DU SURPLUS POUR DES ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS, EXERCICE FINANCIER 2006
- 2006-01-018 7.1.4 RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE DE BROMONT

9 JANVIER 2006

N.M.	7.1.5	RADIATION DES AMENDES ET DES FRAIS DE CONSTATS D'INFRACTION DES ANNÉES 1996 ET ANTÉRIEURES
	7.2	<i>TRAVAUX PUBLICS</i>
2006-01-019	7.2.1	APPEL D'OFFRES TRV-12-2005 – GRANULAT CONCASSÉ – FOURNITURES ET CHARGEMENT
2006-01-020	7.2.2	APPEL D'OFFRES – ACHAT CAMIONETTE POUR LES TRAVAUX PUBLICS
	7.3	<i>URBANISME</i>
2006-01-021	7.3.1	ACQUISITION D'UNE PARTIE DU SITE OLYMPIQUE (LE SECTEUR DES LACS) DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD, SOIT LES LOTS 3 598 879 ET 3 598 880 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME
2006-01-022	7.3.2	PROMESSE IRRÉVOCABLE DE CESSION D'UNE PARTIE DU LOT 3 598 882 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, PROPRIÉTÉ DE LA COMPAGNIE 9152-2318 QUÉBEC INC. À LA VILLE DE BROMONT
2006-01-023	7.3.3	ENTENTE DE GESTION ET DE MISE NE VALEUR DU SITE OLYMPIQUE DE BROMONT ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD
	7.4	<i>ASSAINISSEMENT DES EAUX</i>
	7.5	<i>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</i>
2006-01-024	7.5.1	CONTRAT DE LOUAGE DE SERVICES : AGENT DE DÉVELOPPEMENT CULTURE ET TOURISME
2006-01-025	7.5.2	PRÊT D'ÉQUIPEMENT ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET L'ASSOCIATION PLAGES ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME INC.
2006-01-026	7.5.3	PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE AUX MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET SCOLAIRES
2006-01-027	7.5.4	DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU PACTE RURAL DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA
N.M.	7.5.5	FERMETURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

9 JANVIER 2006

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 2006-01-028 7.7.6 PAIEMENT DES FRAIS JURIDIQUES, REQUÊTE EN DÉCLARATION D'INHABILITÉ
- 2006-01-029 7.7.7 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT CONCERNANT LES CONTESTATIONS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

8. DIVERS

- 2006-01-030 8.1 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2006
- 2006-01-031 8.2 OFFRE D'ACHAT DU LOT 3 346 572 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME (ANCIENNEMENT LOT 333-89 DU CANTON DE BROME)

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

- 2006-01-032 9.1 FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DES DÉPENSES DES PREMIERS RÉPONDANTS
- 2006-01-033 9.2 SALAIRES ET DÉPENSES DES POMPIERS VOLONTAIRES
- 2006-01-034 9.3 AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DE MADAME JULIE DUBUC
- 2006-01-035 9.4 AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DE MADAME LYNE LALIBERTÉ, SECRÉTAIRE AU SLCVC
- 2006-01-036 9.5 AUGMENTATION DU SALAIRE DES CADRES

10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N.M. 10.1 ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER DE BROMONT CONCERNANT LE PROJET PARC ÉCOLE « J'AMÉNAGE ET J'ANIME MA COUR D'ÉCOLE »
- N.M. 10.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 23 DÉCEMBRE 2005
- N.M. 10.3 DÉPÔT D'UNE LETTRE PROVENANT DE POSTE CANADA CONCERNANT LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE

9 JANVIER 2006

ET DES INSTALLATIONS POSTALES

N.M. 10.4 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION MUNICIPALE EN FAVEUR DU DROIT À L'EAU PRÉSENTÉ PAR DÉVELOPPEMENT ET PAIX

N.M. 10.5 DÉPÔT DU TABLEAU DE COMPARAISON DE LA POPULATION DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA 2005-2006

11. VARIA

AM 11.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1999 ET SES AMENDEMENTS

2006-01-037 11.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 914-2006 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1999 ET SES AMENDEMENTS

2006-01-038 11.3 LOCATION DE DEUX VÉHICULES POUR LA DIRECTION DU SERVICE DE POLICE

N.M. 11.4 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR SERGE DION

N.M. 11.5 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR RÉAL BRUNELLE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2006-01-039 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

9 JANVIER 2006

2006-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée des membres du Conseil municipal du 9 janvier 2006 avec les modifications suivantes :

- le sujet numéro 3.1 de l'ordre du jour aurait dû se lire ainsi :
 - 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À
PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2005 ET AU 6
JANVIER 2006**
- les sujets numéros 7.1.5 et 7.5.5 de l'ordre du jour sont reportés à une séance subséquente ;
- les sujets suivants ont été ajoutés au VARIA de l'ordre du jour :
 - 11.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION
D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT
L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE
DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU
CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 829-1999 ET SES AMENDEMENTS**
 - 11.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE
L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO
914-2006 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT
D'UN TARIF DE DÉPENSES POUR LES
MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1999 ET SES
AMENDEMENTS**
 - 11.3 LOCATION DE DEUX VÉHICULES POUR LA
DIRECTION DU SERVICE DE POLICE**
 - 11.4 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR SERGE DION**
 - 11.5 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE
DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR RÉAL
BRUNELLE**

ADOPTÉ

9 JANVIER 2006

2006-01-002

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LE 19 DÉCEMBRE 2005**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées des membres du Conseil municipal tenues le 19 décembre 2005.

ADOPTÉ

2006-01-003

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31
DÉCEMBRE 2005
ET AU 6 JANVIER 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des compte à payer au **31 décembre 2005** au montant de **UN MILLION CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTS (1 000 129,99 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'adopter la liste des compte à payer au **6 janvier 2006** au montant de **CENT QUARANTE-NEUF MILLE NEUF CENT VINGT-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-DEUX CENTS (149 929,62 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

9 JANVIER 2006

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
DE DÉCEMBRE 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de décembre 2005. Le montant des permis émis durant le mois de décembre 2005 se chiffre à **UN MILLION SIX CENT QUATORZE MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 614 500,00 \$)**.

Le montant des permis émis durant l'année 2005 se chiffre à **CINQUANTE-DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-NEUF MILLE QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS (52 189 086,00 \$)**.

2006-01-004

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, EXERCICE FINANCIER 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **HUIT MILLE HUIT CENT DIX-SEPT DOLLARS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (8 817,68 \$)**, taxes applicables incluses, à l'Union des municipalités du Québec, somme représentant : A) la cotisation annuelle basée sur le décret de la population du ministère des Affaires municipales en vigueur le 1^{er} janvier 2006 ; B) la tarification au Centre de ressources municipales (CRM).

ADOPTÉ

2006-01-005

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À QUÉBEC MUNICIPAL,
EXERCICE FINANCIER 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (750,00 \$)**, taxes applicables en sus à Québec Municipal, somme

9 JANVIER 2006

représentant le renouvellement de l'abonnement de la Ville de Bromont à *Québec Municipal*, pour l'année 2006.

ADOPTÉ

2006-01-006

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION
CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, EXERCICE FINANCIER 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **SIX CENT VINGT-HUIT DOLLARS ET TRENTE CENTS (628,30 \$)**, aucune taxe applicable à la Fédération canadienne des municipalités (FCM), somme représentant les cotisations à la FCM, pour l'année 2006.

ADOPTÉ

2006-01-007

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL SUR DIFFÉRENTS
COMITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer le conseiller, Monsieur **JEAN-MARC MALTAIS**, aux *ressources humaines* et aux *finances*. De plus, il siègera au *Comité consultatif d'urbanisme*, au *comité démolition* ainsi qu'à *Tourisme Bromont*. Une fois par année, il représentera la Ville lors de la rencontre des membres de la *cour municipale de Waterloo*.

DE nommer le conseiller, Monsieur **ALAIN CHÉNIER** aux divers dossiers reliés à *l'environnement* et à *l'embellissement de la Ville*. De plus, il se voit confié les dossiers concernant la *protection du Lac Bromont*, la mise en opération du *domaine naturel du Lac Gale*, la mise en opération d'*inspection des fosses septiques* et les dossiers concernant les *réseaux de pistes et sentiers*. Finalement, il se voit aussi confié la responsabilité de représenter le conseil auprès du *comité des citoyens*.

9 JANVIER 2006

DE nommer le conseiller, Monsieur **ONIL COUTURE**, aux dossiers touchant les *travaux publics* ainsi que les dossiers reliés à la *sécurité publique* dont la *police*, la *protection incendie* et le service des *premiers répondants*.

DE nommer le conseiller, Monsieur **PAUL M. ROLLAND**, au *comité de la culture*. De plus, il se voit confié la responsabilité de la *bibliothèque*. Il siègera également au *comité consultatif d'urbanisme*, à la *Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est* ainsi qu'au conseil d'administration de la *Société de développement économique de Bromont*. Finalement, il reçoit le mandat d'accompagner le milieu dans l'étude de faisabilité de *logements pour les personnes âgées*.

DE nommer le conseiller, Monsieur **RÉAL BRUNELLE**, aux dossiers reliés aux *loisirs aux sports et à la santé des citoyens*. De plus, il représentera la Ville au sein du comité de mise en place de la *politique familiale*. Il agira également comme hôte au *colloque Action municipale et familiale* qui aura lieu à Bromont le 26-27-28 mai prochain. Finalement, il représentera la Ville au Conseil d'administration du *Centre National de cyclisme*.

DE nommer le conseiller, Monsieur **SERGE DION**, au Conseil d'administration de la *Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est* de même qu'à l'*Office municipal d'habitation*. De plus, il agira comme substitut de la mairesse au conseil des maires (*MRC*) de la *Haute-Yamaska*. Finalement, il se voit confié la responsabilité de l'organisation du Tournoi de golf 2006 de la Ville dont les bénéfices serviront à réaliser le projet parc-école de l'école Saint-Vincent-Ferrier.

DE nommer la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**, au conseil des maires de la *MRC*, afin de représenter la Ville. De plus, elle siègera au conseil d'administration du *Centre local de développement (CLD)* ainsi qu'à la *CRÉ (Conseil régional des élus)* ou elle agit comme vice-présidente. Elle siègera également au conseil d'administration de l'organisme « *Les Arts et la Ville* » et au conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Finalement, elle assurera la présidence aux conseils d'administration de la *SODEB* et de *Bromont collectivité ingénieuse*.

ADOPTÉ

2006-01-008

CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**, et les conseillers Messieurs **ALAIN CHÉNIER**, **ONIL COUTURE** et **PAUL M. ROLLAND** à

9 JANVIER 2006

participer aux assises annuelles 2006 de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) les 27, 28 et 29 avril au Centre des congrès de Québec.

D'autoriser le trésorier à payer les frais d'inscription aux assises annuelles pour quatre personnes ainsi que les frais inhérents à ces assises, à l'UMQ.

ADOPTÉ

2006-01-009

**CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**, et les conseillers Messieurs **SERGE DION, JEAN-MARC MALTAIS** et **RÉAL BRUNELLE** à participer au 69^e Congrès annuel, du 2 au 5 juin 2006 au Palais des congrès de Montréal, présenté par la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM).

D'autoriser le trésorier à payer la somme totale de **DEUX MILLE DEUX CENT VINGT DOLLARS (2 220,00 \$) aucune taxe applicable**, somme représentant les frais d'inscription au congrès pour quatre personnes, soit 555,00 \$ par délégué membre, à la Fédération canadienne des municipalité, ainsi que les frais inhérents à ce congrès.

ADOPTÉ

2006-01-010

**CONFÉRENCE NATIONALE ET SALON PROFESSIONNEL SUR LES
COLECTIVITÉS VIABLES DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**, et Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** à participer à la conférence nationale et le salon professionnel sur les collectivités viables du 2 au 4 février à Ottawa présenté par la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM).

9 JANVIER 2006

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **SEPT CENT TRENTE DOLLARS (730,00 \$)**, somme représentant les frais d'inscription à la conférence pour deux personnes, soit 365,00 \$ par membres, à la FCM.

ADOPTÉ

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (220 000 \$) RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DES BANDES DE LA PATINOIRE AINSI QU'À LA RÉFECTION DE LA DALLE DE BÉTON DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement d'emprunt d'une somme de **DEUX CENT VINGT MILLE DOLLARS (220 000 \$)** relativement à la réfection des bandes de la patinoire ainsi qu'à la réfection de la dalle de béton du centre sportif et culturel.

AM

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BROMONT, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 806-1997 ET DÉPÔT DUDIT PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur le conseiller **ALAIN CHÉNIER** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement fixant la rémunération des membres du conseil de la Ville de Bromont, abrogeant le règlement numéro 806-1997 et dépôt dudit projet de règlement.

2006-01-011

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-18-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-103 (AFFICHAGE POSTES D'ESSENCE), H01-119 (HAUTEUR DE BÂTIMENT), R02-212 (VAL DES IRLANDAIS), H03-301 (RUE DE LAVIOLETTE), C04-406 (SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE LAPORTE) ET P04-443 (BIBLIOTHÈQUE), D'AGRANDIR LA ZONE H04-412 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE A04-413, D'AGRANDIR LA ZONE H04-410 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE C04-420, DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT

9 JANVIER 2006

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-12-640 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 876-18-2005 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le deuxième projet de règlement numéro 876-18-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS RELATIVES AUX ZONES C01-103 (AFFICHAGE POSTES D'ESSENCE), H01-119 (HAUTEUR DE BÂTIMENT), R02-212 (VAL DES IRLANDAIS), H03-301 (RUE DE LAVIOLETTE), C04-406 (SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE LAPORTE) ET P04-443 (BIBLIOTHÈQUE), D'AGRANDIR LA ZONE H04-412 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE A04-413, D'AGRANDIR LA ZONE H04-410 (RUE SHEFFORD) À MÊME LA ZONE C04-420, DE MÊME QUE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT.*

ADOPTÉ

2006-01-012

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 878-06-2005 INTITULÉ RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES A02-238 (CHEMIN MAGOG AU SUD DE BROMONT SUR LE LAC), I05-506, I05-512, I05-514 (PARC INDUSTRIEL) DE MÊME QU'UNE PORTION DU TRACÉ DE LA ROUTE PANORAMIQUE DE LA RUE CHAMPLAIN (AJUSTEMENT DU PLAN PAR RAPPORT AU TEXTE DU RÈGLEMENT)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-12-642 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 878-06-2005 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

9 JANVIER 2006

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 878-06-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 878-2003, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LES ZONES A02-238 (CHEMIN MAGOG AU SUD DE BROMONT SUR LE LAC), I05-506, I05-512, I05-514 (PARC INDUSTRIEL) DE MÊME QU'UNE PORTION DU TRACÉ DE LA ROUTE PANORAMIQUE DE LA RUE CHAMPLAIN* (AJUSTEMENT DU PLAN PAR RAPPORT AU TEXTE DU RÈGLEMENT).

ADOPTÉ

2006-01-013

ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879-05-2005 INTITULÉ *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE C04-406 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS* (CENTRE SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE-LAPORTE)

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-12-644 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 879-05-2005 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le deuxième projet de règlement numéro 879-05-2005 intitulé *RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE C04-406 À LA PROCÉDURE D'USAGES CONDITIONNELS* (CENTRE SOINS PALLIATIFS, ROUTE PIERRE-LAPORTE).

ADOPTÉ

9 JANVIER 2006

2006-01-014

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 912-2006 INTITULÉ
RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION
POUR L'INSPECTION VISUELLE DES FOSSES SEPTIQUES DES
RÉSIDENCES ISOLÉES AINSI QUE LA COLLECTE, LE TRANSPORT
ET LA DISPOSITION DES BOUES EN PROVENANCE DE CES FOSSES
SEPTIQUES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU la résolution numéro 2005-12-639 dispensant le greffier de lire les projets de règlement et le règlement numéro 912-2006 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé, le règlement numéro 912-2005 intitulé *RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR L'INSPECTION VISUELLE DES FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES AINSI QUE LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES EN PROVENANCE DE CES FOSSES SEPTIQUES.*

ADOPTÉ

2006-01-015

**ACHATS FINANCÉS PAR LE FONDS DE ROULEMENT,
EXERCICE FINANCIER 2006**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à emprunter la somme de **QUATRE CENT VINGT-SEPT MILLE ET VINGT ET UN DOLLARS (427 021 \$)** au fonds de roulement pour financer les achats suivants :

9 JANVIER 2006

<u>SERVICES</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
Administration	Équipements informatiques	20 021\$
Police	Rachat voiture en location	12 500\$
Police	Véhicule et équipements	40 000\$
Police	Équipements spécialisés	15 500\$
Incendie	Réfection du toit caserne 2	15 000\$
Travaux publics	Circulation-signalisation-éclairage	20 000\$
Travaux publics	Photocopieur	4 000\$
Travaux publics	Équipements spécialisés	20 000\$
Travaux publics	Parc véhiculaire	35 000\$
Gestion du territoire	Étude noyau villageois de Shefford	75 000\$
Gestion du territoire	Acquisition terrain zone patrimoniale	150 000\$
Loisir	Camion	20 000\$
TOTAL :		427 021 \$

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

QUE la dite somme ainsi empruntée soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que le dit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

ADOPTÉ

2006-01-016

ACHATS D'IMMOBILISATIONS FINANCÉS PAR LE FONDS DES PARCS, EXERCICE FINANCIER 2006

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à financer les achats d'immobilisations énumérées ci-dessous à même le fonds de parcs pour la somme de **TRENTE-CINQ MILLE DOLLARS (35 000 \$)**.

<u>SERVICE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
Loisirs	Modules de jeux (parc Iberville)	30 000\$
Loisirs	Murale-Aréna	5 000\$
TOTAL :		35 000\$

9 JANVIER 2006

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

2006-01-017

**AFFECTATION DU SURPLUS POUR DES ACQUISITIONS
D'IMMOBILISATIONS, EXERCICE FINANCIER 2006**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à affecter une somme de **CENT CINQUANTE MILLE DOLLARS (150 000 \$)** à même le surplus accumulé.

<u>SERVICE</u>	<u>DESCRIPTION</u>	<u>MONTANT</u>
Travaux publics	Gestion des eaux de surface	50 000\$
Loisir	Rénovation locaux aréna	<u>100 000\$</u>
TOTAL :		150 000 \$

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande et que, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉ

2006-01-018

**RENOUVELLEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT DE LA VILLE DE
BROMONT**

ATTENDU l'entente entre la Ville de Bromont et la Caisse populaire de Granby ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

9 JANVIER 2006

De renouveler la marge de crédit de la Ville de Bromont au montant **D'UN MILLION SEPT CENT MILLE DOLLARS (1 700 000 \$)** à la Caisse populaire de Granby-Bromont pour l'exercice financier 2006.

ADOPTÉ

N.M.

**RADIATION DES AMENDES ET DES FRAIS DE CONSTATS
D'INFRACTION DES ANNÉES 1996 ET ANTÉRIEURES**

Le sujet 7.1.5 est reporté à une séance subséquente.

2006-01-019

**APPEL D'OFFRES TRV-12-2005 – GRANULAT CONCASSÉ –
FOURNITURES ET CHARGEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture et le chargement de granulats concassés afin de répondre aux besoins des projets prévus en 2006 ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 1^{er} décembre 2005 à 9 heures, les soumissions suivantes ont été reçues ;

GARAGE MUNICIPAL - GROUPE 1 - PIERRE CONCASSÉE

QTÉ 2005- 2006	DESCRIPTION Pierre concassée	DJL PRIX UNITAIRE T.M.	Sintra PRIX UNITAIRE T.M.	DJL PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.	Sintra PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.
1 100	MG-20	9.25 \$	9 \$	10.49 \$	13.52 \$
20 000	MG-20B	8.25 \$	8.30 \$	9.49 \$	12.82 \$
11 000	MG-56	8.50 \$	8.25 \$	9.74 \$	12.77 \$
200	MG-80	N/D	N/D	N/D	N/D

9 JANVIER 2006

11 000	MG-112	6.55 \$	7.85 \$	7.79 \$	12.37 \$
500	Pierre concassée 50 – 100 2" - 4"	9.50 \$	9.20 \$	10.74 \$	13.72 \$
900	Pierre concassée 100 – 200 4" – 8"	9.50 \$	9.20 \$	10.74 \$	13.72 \$
600	Pierre concassée 56 - 125 2 ½" – 5"	9.50 \$	N/D	10.74 \$	N/D
600	Pierre concassée 14 – 20 mm	10.50 \$	10 \$	11.74 \$	14.52 \$
1 350	Pierre concassée 5 – 10 mm	12.10 \$	12.50 \$	13.34 \$	17.02 \$
100	Criblure avec + de 10% au tamis du 80 micron	9.95 \$	9.85 \$	11.19 \$	14.37 \$

CASERNE 2 ADAMSVILLE - GROUPE 1 - PIERRE CONCASSÉE

QTÉ 2005- 2006	DESCRIPTION Pierre concassée	DJL PRIX UNITAIRE T.M.	Sintra PRIX UNITAIRE T.M.	DJL PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.	Sintra PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.
1 500	MG-20	9.25 \$	9.20 \$	13.09 \$	10.76 \$
400	MG-20B	8.25 \$	8.30 \$	12.09 \$	9.86 \$
2 000	MG-56	8.50 \$	8.35 \$	12.34 \$	9.91 \$
100	MG-80	N/D	N/D	N/D	N/D
400	MG-112	6.55 \$	7.95 \$	10.39 \$	9.51 \$
150	Pierre concassée 50 – 100 2" - 4"	9.50 \$	9.40 \$	13.34 \$	10.96 \$
250	Pierre concassée 100 – 200 4" – 8"	9.50 \$	9.40 \$	13.34 \$	10.96 \$
50	Pierre concassée 56 - 125 2 ½" – 5"	9.50 \$	N/D	13.34 \$	N/D
-	Pierre concassée 14 – 20 mm	-	-	-	-
-	Pierre concassée 5 – 10 mm	-	-	-	-
-	Criblure avec + de 10% au tamis du 80 micron	-	-	-	-

9 JANVIER 2006

GARAGE MUNICIPAL - GROUPE 2 - GRAVIER CONCASSÉ

QTÉ 2005- 2006	DESCRIPTION Gravier concassé	DJL PRIX UNITAIRE T.M.	Sintra PRIX UNITAIRE T.M.	DJL PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.	Sintra PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.
400	Matériaux granulaires MG-20	N/D	N/D	N/D	N/D
200	Matériaux granulaires MG-20B	N/D	N/D	N/D	N/D
100	Matériaux granulaires MG-56	N/D	N/D	N/D	N/D
100	Matériaux granulaires MG-80	N/D	N/D	N/D	N/D
100	Matériaux granulaires MG-112	N/D	N/D	N/D	N/D
50	Granulat concassé BC14-28 (3/4" net)	N/D	N/D	N/D	N/D

CASERNE 2 ADAMSVILLE - GROUPE 2 - GRAVIER CONCASSÉ

QTÉ 2005- 2006	DESCRIPTION Gravier concassé	DJL PRIX UNITAIRE T.M.	Sintra PRIX UNITAIRE T.M.	DJL PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.	Sintra PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.
100	Matériaux granulaires MG-20	N/D	N/D	N/D	N/D
50	Matériaux granulaires MG-20B	N/D	N/D	N/D	N/D
50	Matériaux granulaires MG-56	N/D	N/D	N/D	N/D
-	Matériaux granulaires MG-80	N/D	N/D	N/D	N/D
75	Matériaux granulaires MG-112	N/D	N/D	N/D	N/D
-	Granulat concassé BC14-28 (3/4" net)	N/D	N/D	N/D	N/D

9 JANVIER 2006

GARAGE MUNICIPAL - GROUPE 3 - GRAVIER NATUREL NON CONCASSÉ

QTÉ 2005- 2006	DESCRIPTION Gravier naturel non-concassé	DJL PRIX UNITAIRE T.M.	Sintra PRIX UNITAIRE T.M.	DJL PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.	Sintra PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.
100	Gravier brut	3.75 \$	N/D	9.38 \$	N/D
200	Gravier brut tamisé 0-20mm	N/D	N/D	N/D	N/D

CASERNE 2 ADAMSVILLE - GROUPE 3 - GRAVIER NATUREL NON CONCASSÉ

QTÉ 2005- 2006	DESCRIPTION Gravier naturel non-concassé	DJL PRIX UNITAIRE T.M.	Sintra PRIX UNITAIRE T.M.	DJL PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.	Sintra PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.
500	Gravier brut	3.75 \$	N/D	9.52 \$	N/D
-	Gravier brut tamisé 0-20mm	N/D	N/D	N/D	N/D

GARAGE MUNICIPAL - GROUPE 4 - ABRASIF

QTÉ 2005- 2006	DESCRIPTION Abrasif	DJL PRIX UNITAIRE T.M.	Sintra PRIX UNITAIRE T.M.	DJL PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.	Sintra PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.
1 700	Pierre AB-5	N/D	13 \$	N/D	17.52 \$
3 850	Criblure 0-5mm max 6 % 80 micron	9.95 \$	N/D	11.19 \$	N/D

CASERNE 2 ADAMSVILLE - GROUPE 4 - ABRASIF

QTÉ 2005- 2006	DESCRIPTION Abrasif	DJL PRIX UNITAIRE T.M.	Sintra PRIX UNITAIRE T.M.	DJL PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.	Sintra PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.
200	Pierre AB-5	N/D	13 \$	N/D	14.56 \$
300	Criblure 0-5 mm max 6 % 80 micron	9.95 \$	N/D	13.79 \$	N/D

9 JANVIER 2006

PROJET BOULEVARD DE MONTRÉAL

QTÉ 2005- 2006	DESCRIPTION	DJL PRIX UNITAIRE T.M.	Sintra PRIX UNITAIRE T.M.	DJL PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.	Sintra PRIX AJUSTÉ DISTANCE T.M.
3 700	MG-20	7.10 \$	9 \$	-	-
13 000	MG-56	6.95 \$	8.25 \$	-	-

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat pour la fourniture et le chargement de granulats concassés **du 10 janvier 2006 au 1 décembre 2006** au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra Inc pour le Groupe 1 secteur Adamsville et à Construction DJL Inc. pour les autres groupes et ce, selon les tableaux ci-dessus présentés.

ADOPTÉ

2006-01-020

APPEL D'OFFRES – ACHAT CAMIONNETTE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QU'à la ouverture des soumissions le 6 janvier 2006 à 9h00 les soumissions suivantes ont été reçues ;

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX (taxes incluses)	Note
Dérageon Ford Lincoln	32 387,59 \$	conforme
Formule Ford inc.	30 884,20 \$	conforme
Ostiguy Ford inc.	Pas soumissionné	-----

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture d'une camionnette de marque Ford, année 2006 modèle F150, au plus bas soumissionnaire conforme soit Formule Ford Inc., pour la somme de **TRENTE MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS ET VINGT CENTS (30 884,20 \$)**, montant incluant les taxes.

ADOPTÉ

9 JANVIER 2006

2006-01-021

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU SITE OLYMPIQUE (LE SECTEUR DES LACS) DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD, SOIT LES LOTS 3 598 879 ET 3 598 880 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME

ATTENDU QUE la « Stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels » adoptée par le conseil municipal en séance régulière le 7 février 2005 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a signifié son intention d'acquérir une partie du *Site Olympique de Bromont, soit le secteur des lacs* lors de l'adoption d'un règlement d'emprunt (numéro 903-2005) à cet effet, et ce, dans le cadre de son « Plan d'intervention, Site Olympique de Bromont » qu'elle a adopté le 2 mai 2005 ;

ATTENDU QUE par cette acquisition la Ville de Bromont vise à protéger un espace vert se trouvant sur son territoire et d'en permettre l'accès à ses citoyens à des fins d'activités équestres et d'accès à la ceinture de randonnée du MONT BROME ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont vise également à acquérir ces terrains dans un objectif commun et avec la collaboration de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD, de protéger et de permettre de préserver la vocation équestre du Site Olympique, qui présente un intérêt patrimonial et récréo-touristique pour la Ville de Bromont ;

ATTENDU QU'il y a également lieu de prendre des dispositions afin de protéger le Site Olympique, les espaces verts et les paysages humanisés attenants à ce site et ce, de façon permanente pour fins de conservation du patrimoine Bromontois et le bénéfice des générations futures ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer l'acte d'achat des lots 3 598 879 et 3 598 880 du cadastre officiel du QUÉBEC circonscription foncière de BROME et ce de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD pour le prix de **CINQ CENT HUIT MILLE TROIS CENT UN DOLLARS ET DIX-NEUF CENTS (508 301,19 \$)**.

ADOPTÉ

9 JANVIER 2006

2006-01-022

**PROMESSE IRRÉVOCABLE DE CESSIION D'UNE PARTIE DU LOT
3 598 882 DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, PROPRIÉTÉ DE LA
COMPAGNIE 9152-2318 QUÉBEC INC. À LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la « Stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels » adoptée par le conseil municipal en séance régulière le 7 février 2005 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont acquiert les lots 3 598 879 et 3 598 880 du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Brome dans le cadre de son « Plan d'intervention – Site Olympique de Bromont » qu'elle a adopté le 2 mai 2005 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dans le cadre de sa Stratégie de protection des espaces verts et des milieux naturels prévoit l'établissement d'une servitude (entente de conservation) avec un organisme de conservation qui sera propriétaire d'un immeuble servant de FONDS DOMINANT ;

ATTENDU QUE le contrat d'acquisition des lots 3 598 879 et 3 598 880 du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Brome prévoit l'établissement d'une servitude équestre dont le FONDS DOMINANT est en partie localisé sur l'immeuble de la compagnie 9152-2318 QUÉBEC INC ;

ATTENDU QUE la compagnie 9152-2318 QUÉBEC INC et la Ville de Bromont ont convenu d'un protocole d'entente pour le développement résidentiel sur l'immeuble de la compagnie dans lequel la compagnie s'engage à céder une partie de son immeuble à la Ville, et ce, à titre gratuit ;

ATTENDU QUE le transfert de la partie de l'immeuble devant faire l'objet de la cession et devant servir de FONDS DOMINANT n'est pas encore immatriculer au cadastre, ce qui empêche de procéder à la vente pour le moment ;

ATTENDU QU'il y a également lieu de prendre des dispositions afin de protéger le Site Olympique, les espaces verts et les paysages humanisés attenants à ce site et ce, de façon permanente pour fins de conservation du patrimoine Bromontois et le bénéfice des générations futures ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer « *la promesse irrévocable de cession d'une partie du lot 3 598 882 du cadastre officiel du QUÉBEC circonscription foncière de BROME* » entre la VILLE DE BROMONT et la compagnie 9152-2318 QUÉBEC INC.

ADOPTÉ

9 JANVIER 2006

2006-01-023

**ENTENTE DE GESTION ET DE MISE NE VALEUR DU SITE
OLYMPIQUE DE BROMONT ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a adopté le « Plan d'intervention, Site Olympique de Bromont » le 2 mai 2005 ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont va acquérir une partie du *Site Olympique de Bromont, soit le secteur des lacs*, étant les lots 3 598 879 et 3 598 880 du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Brome ;

ATTENDU QUE par cette acquisition la Ville de Bromont vise à protéger les espaces verts et milieux naturels se trouvant sur son territoire et d'en permettre l'accès à ses citoyens à des fins d'activités équestres, d'accès à la ceinture de randonnée du MONT BROME et au réseau de sentiers municipaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a également acquis ces terrains dans un objectif commun et avec la collaboration de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD, de protéger et de permettre de préserver la vocation équestre du Site Olympique, qui présente un intérêt patrimonial et récréo-touristique pour la Ville de Bromont ;

ATTENDU, de plus, qu'il y a lieu de prendre des dispositions afin de susciter le développement des activités équestres, lesquelles constituent un élément de la renommée de Bromont et un apport économique important à la communauté Bromontoise et régionale ;

ATTENDU qu'il y a également lieu de prendre des dispositions afin de protéger le Site Olympique, les espaces verts et les paysages humanisés attenants à ce site et ce, de façon permanente pour fins de conservation du patrimoine Bromontois et le bénéfice des générations futures ;

ATTENDU QUE la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD et la Ville de Bromont ont convenus d'un projet de conservation du Site Olympique et de développement de l'activité équestre sur l'ensemble des terrains «A», «B» et «C» [le «site»] dont la réalisation permettrait l'atteinte des objectifs susmentionnés ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD désirent convenir des conditions et termes concernant la gestion et la mise en valeur des lots susmentionnés appartenant à la Ville de Bromont, de même que du lot 3 598 881 du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Brome appartenant à la SOCIÉTÉ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

9 JANVIER 2006

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer « *l'Entente de gestion et de mise en valeur du site olympique de Bromont* » entre la VILLE DE BROMONT et la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD, laquelle entente touche les lots 3 598 879 et 3 598 880 du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Brome propriété de la Ville de Bromont et le lot 3 598 881 du cadastre officiel du Québec circonscription foncière de Brome propriété de la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTÉ DE SHEFFORD.

ADOPTÉ

2006-01-024

**CONTRAT DE LOUAGE DE SERVICES : AGENT DE
DÉVELOPPEMENT CULTURE ET TOURISME**

ATTENDU QUE le SLCVC de la Ville de Bromont a comme mandat d'accompagner et de soutenir l'organisme Tourisme Bromont et le Comité culturel ;

ATTENDU QUE les organismes souhaitent la poursuite de l'embauche d'un agent de développement culture et tourisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'embauche d'un contractuel au poste d'agent de développement culture et tourisme.

D'autoriser le directeur de SLCVC de signer pour et au nom de la Ville le dit contrat.

ADOPTÉ

2006-01-025

**PRÊT D'ÉQUIPEMENT ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
L'ASSOCIATION PLAGES ET LOISIRS DU PARADIS DE BROME
INC.**

ATTENDU QUE l'association Plages et loisirs du paradis de Brome Inc. souhaite offrir à ses membres l'utilisation d'une surface glacée sur le Lac Bromont ;

9 JANVIER 2006

ATTENDU QUE la Ville de Bromont possède les équipements adéquats et peut obtenir l'information relative à de telles opérations ;

ATTENDU QUE l'association Plages et loisirs du paradis de Brome Inc. est un organisme en règle ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'entente relative au prêt d'équipement entre la Ville de Bromont et l'association Plages et loisirs du paradis de Brome Inc. pour l'hiver 2006.

ADOPTÉ

2006-01-026

PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE AUX MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ AUX INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

ATTENDU QU'un projet de construction et d'aménagement d'une bibliothèque municipale et scolaire par la Ville de Bromont est en cours ;

ATTENDU QUE ce projet a, entre autres objectifs, de favoriser la fréquentation des installations municipales et scolaires par les mêmes clientèles ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont entérine l'entente relative aux modalités d'accessibilité aux infrastructures municipales et scolaires.

QUE suivant l'adoption dudit protocole par le Conseil des commissaires de la CSVDC, d'autoriser la mairesse, Madame Pauline Quinlan, et le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, à signer le dit protocole au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉ

9 JANVIER 2006

2006-01-027

**DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU PACTE RURAL DE
LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite la construction d'un Chalet au Domaine naturel du Lac Gale pour la tenue d'activités de loisirs et la préservation de l'Église St-John ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est à la recherche de fonds pour la concrétisation de ces projets ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Monsieur Ronald Caron, directeur du SLCVC, à formuler deux demandes d'aide financière auprès du Pacte rural de la MRC de la Haute-Yamaska et à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire à ces projets.

ADOPTÉ

N.M.

FERMETURE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Le sujet 7.5.5 est reporté à une séance subséquente.

2006-01-028

**PAIEMENT DES FRAIS JURIDIQUES, REQUÊTE EN DÉCLARATION
D'INHABILITÉ**

ATTENDU QUE Monsieur Rolland Désourdy et als. poursuivent Madame Pauline Quinlan, mairesse et Monsieur Paul M. Rolland, conseiller du district numéro 4, Shefford, en inhabilité de siéger et conteste le bail de Bromont sur le Lac ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit prendre fait et cause pour elle-même et ses dirigeants ;

9 JANVIER 2006

ATTENDU QUE des frais sont ainsi causés par cette poursuite et qu'une cinquième demande de paiement doit être effectuée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le paiement d'une somme de **QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE DOLLARS ET QUATRE CENTS (4 295,04 \$)**, taxes incluses, pour un cumulatif de **CENT TROIS MILLE CINQ CENT QUARANTE-NEUF DOLLARS ET TRENTE-SEPT CENTS (103 549,37 \$)**, à la firme d'avocats Dunton Rainville Senc, comme le cinquième paiement des frais de défense de la Ville de Bromont dans la poursuite effectuée par Monsieur Rolland Désourdy et als.

ADOPTÉ

2006-01-029

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT CONCERNANT LES CONTESTATIONS AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a plusieurs contestations devant le tribunal administratif du Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit avoir une personne qui la représente devant le tribunal administratif du Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Paul Wheelan afin de représenter la Ville de Bromont devant le tribunal administratif du Québec.

ADOPTÉ

2006-01-030

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2006

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires, exercice financier 2006, de l'Office municipal d'habitation de Bromont comportent un déficit d'opération de **DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT DOLLARS (275 178 \$)** ;

9 JANVIER 2006

ATTENDU QUE le partage de ce déficit se fait à raison de quatre-vingt-dix pour cent (90%) payable par la Société d'habitation du Québec et dix pour cent (10%) par la Ville de Bromont, soit un montant de **VINGT-SEPT MILLE CINQ CENT DIX-HUIT DOLLARS (27 518 \$)** ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2006, soient adoptées telle que soumises.

ADOPTÉ

2006-01-031

OFFRE D'ACHAT DU LOT 3 346 572 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME (ANCIENNEMENT LOT 333-89 DU CANTON DE BROME)

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE refuser les deux offres d'achat sur le lot 3 346 572 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome (anciennement le lot 333-89 du canton de Brome).

ADOPTÉ

2006-01-032

FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DES DÉPENSES DES PREMIERS RÉPONDANTS

ATTENDU QUE la Ville de Bromont reconnaît l'importance pour la population du service de premiers répondants ;

ATTENDU QUE les premiers répondants doivent prendre leur véhicule personnel pour se rendre sur les lieux lors d'appels d'urgence ;

9 JANVIER 2006

ATTENDU QUE lors de la préparation des budgets 2006, la Ville de Bromont avait prévu un montant de 5 250,00 \$ pour les frais de déplacement des premiers répondants ;

ATTENDU QUE la participation des premiers répondants à des événements spéciaux dépasse le cadre de leur affectation normale de premiers répondants qu'ils font bénévolement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à payer un montant de **QUINZE DOLLARS (15,00 \$)** au premier répondant conducteur (P1) et accompagnateur (P-2) à titre de compensation financière versée à un volontaire participant à des services d'urgence, et ce, pour chaque appel effectué par le répartiteur lors d'un incident.

QUE le trésorier soit autorisé à payer, à même le budget prévu à cet effet, la somme de **QUINZE DOLLARS (15,00 \$)** de l'heure à chaque premier répondant qui aura été convoqué à un événement spécial auquel participe la Ville et/ou la présence des premiers répondants a été prévue par contrat.

QU'après chaque événement spécial, le Directeur du service de sécurité incendie, informe par écrit le trésorier des noms des premiers répondants devant bénéficier de cette allocation.

ADOPTÉ

2006-01-033

SALAIRES ET DÉPENSES DES POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU QUE, depuis octobre 1994, les pompiers volontaires n'ont pas eu d'augmentation de salaires ;

ATTENDU QU'il faut ajuster les salaires avec la moyenne des services d'incendie de l'entraide ;

ATTENDU QUE le Conseil de Ville est d'accord avec l'ajustement salarial des pompiers volontaires ;

ATTENDU QUE la participation des pompiers volontaires à des événements spéciaux dépasse le cadre de leur affectation normale de pompier volontaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

9 JANVIER 2006

QUE les salaires des pompiers soient les suivants :

Chef aux opérateurs	26,00 \$/heure
Officier	23,00 \$/heure
Pompier	20,00 \$/heure

QU'un minimum de deux (2) heures de salaire soit payé pour tout travail de combat d'incendie ;

QUE les sommes suivantes soient payées pour diverses activités :

- Lors de la formation d'un pompier et des inspections incendie :	10,00 \$/heure
- Entretien général des véhicules, bâtiments et équipements :	11,00 \$/heure
- Formation donnée par les pompiers :	12,00 \$/heure
- Pratique mensuelle :	0,00 \$/pratique
- Garde de fin de semaine :	60,00 \$/par fin de semaine

QUE le trésorier soit autorisé à payer, à même le budget prévu à cet effet, la somme de **QUINZE DOLLARS (15,00 \$)** de l'heure à chaque pompier volontaire qui aura été convoqué à un événement spécial auquel participe la Ville et où la présence des pompiers volontaires a été prévue par contrat.

QU'après chaque événement spécial, le Directeur du service de sécurité incendie, informe par écrit le trésorier des noms des pompiers volontaires devant bénéficier de cette allocation.

ADOPTÉ

2006-01-034

**AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DE
MADAME JULIE DUBUC**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son budget 2006 dans lequel il accordait un temps plein à Madame Julie Dubuc ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Julie Dubuc ait un horaire correspondant au poste de secrétaire junior au poste de police, soit trente-trois heures soixante quinze (33,75 heures) par semaine et ce, à partir du 1er janvier 2006.

ADOPTÉ

9 JANVIER 2006

2006-01-035

**AUGMENTATION DU NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL DE
MADAME LYNE LALIBERTÉ, SECRÉTAIRE AU SLCVC**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son budget 2006 dans lequel il accordait un horaire de travail augmenté de six (6) heures, soit vingt-six (26) heures par semaine, à Madame Lyne Laliberté ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Lyne Laliberté ait un horaire de vingt-six heures (26) heures par semaine et ce, à partir du 1er janvier 2006.

ADOPTÉ

2006-01-036

AUGMENTATION DU SALAIRE DES CADRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le document concernant l'augmentation des cadres, pour l'année 2006, tel que déposé.

ADOPTÉ

N.M.

**ÉCOLE SAINT-VINCENT-FERRIER DE BROMONT CONCERNANT
LE PROJET PARC ÉCOLE « J'AMÉNAGE ET J'ANIME MA COUR
D'ÉCOLE »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre provenant du président du conseil d'établissement, Monsieur Christian Blanchette, relativement à l'École Saint-Ferrier de Bromont concernant le projet parc école « J'aménage et j'anime ma cour d'école ».

9 JANVIER 2006

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 23 DÉCEMBRE 2005**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée des membres du conseil de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 23 décembre 2005.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE PROVENANT DE POSTE CANADA
CONCERNANT LA FERMETURE DES BUREAUX DE POSTE ET DES
INSTALLATIONS POSTALES**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre provenant de poste Canada concernant la fermeture des bureaux de poste et des installations postales.

N.M.

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION MUNICIPALE EN FAVEUR DU DROIT
À L'EAU PRÉSENTÉ PAR DÉVELOPPEMENT ET PAIX**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution municipale en faveur du droit à l'eau présenté par *Développement et Paix*.

N.M.

**DÉPÔT DU TABLEAU DE COMPARAISON DE LA POPULATION DE
LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA 2005-2006**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du tableau de comparaison de la population de la MRC de la Haute-Yamaska 2005-2006.

9 JANVIER 2006

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSES
POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 829-1999 ET SES AMENDEMENTS**

Monsieur le conseiller **JEAN-MARC MALTAIS** donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant l'établissement d'un tarif de dépenses pour les membres du conseil, abrogeant le règlement numéro 829-1999 et ses amendements.

2006-01-037

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 914-2006 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF
DE DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1999 ET SES AMENDEMENTS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit projet de règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE ledit projet de règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro *914-2006 CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF DE DÉPENSES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 829-1999 ET SES AMENDEMENTS.*

ADOPTÉ

2006-01-038

**LOCATION DE DEUX VÉHICULES POUR LA DIRECTION DU
SERVICE DE POLICE**

ATTENDU QUE le directeur et le directeur adjoint du service de police ont besoin d'un véhicule chacun dans le cadre de leur fonction ;

ATTENDU QUE ces véhicules serviront aussi à d'autres tâches que les besoins de la direction pour le service de ;

9 JANVIER 2006

ATTENDU QU'il était prévu au budget 2006 un montant de 6 120,00 \$ pour la location d'un véhicule par la direction ;

ATTENDU QU'il était prévu au budget 2006 un montant de 12 500,00 \$ pour le rachat du véhicule de location utilisé par la direction en location depuis 2003 ;

ATTENDU QUE les véhicules choisis répondent aux attentes du service en fonction des tâches auxquels ils seront utilisés (direction / gendarmerie) et respectent les budgets alloués ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE louer un Jeep Grand Cherokee Laredo 2005 pour la somme mensuelle de **CINQ CENT QUARANTE-HUIT DOLLARS ET HUIT CENTS (548,08 \$), taxes applicables incluses** et de louer un Jeep Liberty 2006 pour la somme mensuelle de **QUATRE CENT DIX DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUATRE CENTS (410,84 \$), taxes applicables incluses**, pour un terme respectif de 36 mois, et ce, pour 24 000 kilomètres par année, le tout conformément au contrat de location. Il n'y a aucun frais de transport et livraison.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPOT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR SERGE DION**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur le conseiller Serge Dion.

N.M.

**DÉPOT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR RÉAL BRUNELLE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires de Monsieur le conseiller Réal Brunelle.

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Jean-Pierre Barret informe le Conseil qu'il y a un arbre dangereux sur la rue Champlain.
- Monsieur Bertrand Côté s'informe sur l'inspection des fosses septiques, sujet numéro 6.4 de l'ordre du jour.

9 JANVIER 2006

- Madame Josée Tourigny demande l’installation de panneaux de signalisation sur le chemin Huntington afin de prévenir les automobilistes de la présence de nombreux chevreuils. De plus, elle veut savoir quand sera déposé le dossier relatif aux limites de vitesse.
- Monsieur Jacques Lapensée demande l’objet des demandes d’aide financière auprès du pacte rural de la MRC de La Haute-Yamaska. Il demande également s’il y a une entente possible dans le dossier de la requête en déclaration d’inhabilité.
- Monsieur Jean-Jules Sévigny aimerait connaître la planification des travaux de réfection du chemin Compton. Il s’informe aussi sur la rémunération des membres du Conseil, sujet numéro 5.2 de l’ordre du jour.
- Monsieur Lucien Lortie demande des informations sur les allocations de dépenses des membres du Conseil.
- Un citoyen trouve dangereuse la piste multifonctionnelle dans le secteur de la rue de Charlevoix et de Nicolet. Il se demande si à la fonte des neiges, il n’y a pas une possibilité de débordement du ruisseau dans ce secteur.
- Monsieur Ghislain Roy se plaint de payer pour l’aqueduc et l’égout alors qu’il n’est pas desservi. Il s’informe également sur la fréquence de la vidange des fosses septiques.
- Monsieur Guy Bérard demande s’il y aura une inspection des champs d’épuration en même temps que l’inspection des fosses septiques. Il veut savoir si la Ville compensera ceux qui ne sont pas desservis.

2006–01–039

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER